

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 2 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons siégeant en huis clos, en séance extraordinaire, le 2 décembre 2020 à la salle communautaire de la Maison LeGrand.

Sont présents à cette rencontre :

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain et Mireille Langlois

Messieurs Marc-Aurèle Blais, Denis Langlois et Hartley Lepage

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, Madame Marlyne Cyr, directrice générale et monsieur Henri Grenier, maire

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 2 décembre 2020.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services Sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux.

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à cette dite séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu unanimement :

- que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux puissent y participer à la salle communautaire de la Maison LeGrand en respectant la distanciation sociale.

2020-12-377

01. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 613 600\$
3. Soumission et résolution d'adjudication d'un emprunt par billets au montant de 1 613 600\$
4. Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
5. Recommandation d'un(e) récipiendaire du Prix «bénévole culturel phare 2020»
6. Soumission Leblanc Illuminations
7. Coûts révisés – Centre Plein Air La Souche
8. Paiements de factures
9. Ouverture de la virée au 9, rue Amédée
10. Dons
11. Aide financière aux clubs de l'Âge d'or de la municipalité
12. Soumission – fournitures Covid-19
13. Résolution - municipalité alliée contre la violence conjugale
14. Octroi du contrat de gré à gré : entretien général et conciergerie – Centre multifonctionnel
15. Octroi du contrat de gré à gré : entretien général et conciergerie – Maison Legrand et Complexe municipal
16. Budget alloué pour les personnes âgées de la Résidence Ste-Germaine
17. Programmation de travaux dans le cadre du Programme TECQ pour les années 2019-2023
18. Adjudication de l'appel d'offres pour l'exploitation d'un restaurant/bar du Centre Plein Air La Souche
19. Noël des enfants
20. Offre de services ARPO – rédaction d'évaluation
21. Période de questions
22. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-378

02. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 613 600\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 613 600\$ qui sera réalisé le 9 décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2015-07	106 600\$
2018-12	650 000\$
2020-02	857 000\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence.

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 2018-12 et 2020-02, la municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} aliéna du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 9 décembre 2020;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 juin et le 9 décembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire, monsieur Henri Grenier et la directrice générale, madame Marlyne Cyr;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	100 800\$	
2022	102 400\$	
2023	103 700\$	
2024	105 200\$	
2025	106 600\$	(à payer en 2025)
2025	1 094 900\$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 2018-12 et 2020-02 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-379

03. SOUMISSION ET ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 613 600\$

Date d'ouverture	2 décembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 heures	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des finances du Québec	Date d'émission :	9 décembre 2020
Montant :	1 613 600\$		

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 décembre 2020, au montant de 1 613 600\$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adopté en vertu de cet article.

1. CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPÉSIEN

100 800\$	1,30000%	2021
102 400\$	1,30000%	2022
103 700\$	1,30000%	2023
105 200\$	1,30000%	2024
1 201 500\$	1,30000%	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,30000%

2. BANQUE ROYALE DU CANADA

100 800\$	1,38000%	2021
102 400\$	1,38000%	2022
103 700\$	1,38000%	2023
105 200\$	1,38000%	2024
1 201 500\$	1,38000%	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,38000%

3. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

100 800\$	0,60000%	2021
102 400\$	0,70000%	2022
103 700\$	0,90000%	2023
105 200\$	1,10000%	2024
1 201 500\$	1,20000%	2025

Prix : 98,52300 Coût réel : 1,50864%

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPÉSIEN est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPÉSIEN pour son emprunt par billets en date du 9 décembre 2020 au montant de 1 613 600\$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 2015-07, 2018-02 et 2020-02. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payable par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-380

04. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE : VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'améliorations (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons approuve les dépenses d'un montant de 20 045.89\$, taxes incluses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-381

05. RECOMMANDATION D'UN(E) RÉCIPIENDAIRE PRIX «BÉNÉVOLE CULTUREL PHARE 2020»

Ce projet de remise de prix de bénévolat culturel est un projet inscrit dans l'entente de développement culturel triennal de la MRC du Rocher-Percé. Une reconnaissance particulière pour souligner l'importance de son implication citoyenne pour la culture.

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Port-Daniel-Gascons recommande la candidature de madame Margaret-Ann Mauger comme récipiendaire au prix «bénévolat culturel phare 2020».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-382

06. SOUMISSION LEBLANC ILLUMINATIONS

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- Accepte la proposition de matériel pour structure (guirlande LED de lumières blanc) pour habiller les 3 arbres de Noël, au montant de 13 113.57\$ avant taxes + frais de transport de 419.04\$;
- Autorise le paiement d'un montant total de 13 532.61\$, avant taxes

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-383

07. COÛTS RÉVISÉS – CENTRE PLEIN AIR LA SOUCHE

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte les coûts révisés pour le projet du Centre Plein Air La Souche au montant de 572 248.60\$ avant taxes, subventionné par un programme gouvernemental, TECQ : 2014-2018 et 2019-2023

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-384

08. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements de factures suivantes :

- Construction LFG Inc. :
 - facture reliée au certificat no 9 pour le projet de rénovation et d'agrandissement du Centre multifonctionnel au montant de 582 008.21\$, avant taxes; (règlement d'emprunt #2019-15)
 - facture reliée au décompte no 4 pour le projet de réfection du quai de Port-Daniel au montant de 84 975.56\$, avant taxes (règlement d'emprunt #2018-13)
- Consultants O.P.R. :
 - facture reliée au mandat de services professionnels pour le projet du Centre multifonctionnel au montant de 9 500\$, avant taxes (règlement d'emprunt 2019-15)
 - facture reliée à l'offre de services professionnels pour le programme d'aide financière au soutien et à la mise au niveau des sentiers du Centre Plein Air La Souche au montant de 785\$, avant taxes ;
- Eurovia Québec Construction Inc. : facture reliée aux divers travaux de pavage au montant de 11 851.20\$, avant taxes;
- Englobe Corp. : facture reliée à la résolution numéro 2020-05-153 pour le dossier de reconstruction de trottoirs au montant de 2 346\$, avant taxes; (règlement d'emprunt 2018-12)
- Servitech; facture reliée à une licence d'utilisation ACCEL et support technique au montant de 175\$, avant taxes.
- MFT & Fils; facture reliée au dernier versement du projet de rénovation du Centre Plein Air La Souche au montant de 10 000\$, avant taxes; cette dépense est inscrite à la TECQ 2019-2023.
- TETRATECH : facture reliée (résolution 2019-02-112) pour services professionnels au projet d'Alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 7 421.65\$
- BMQ : facture reliée aux travaux supplémentaires pour le projet de démolition et reconstruction de trottoirs au montant de 4 512.83\$, avant taxes; (règlement d'emprunt 2018-12)
- Construction RPD Inc. : facture reliée à la location d'une nacelle pour l'inspection de la structure du pont pour les motoneiges au montant de 669.80\$, avant taxes.
- Association Touristique Régionale de la Gaspésie : facture reliée à la cotisation 2020-2021 au montant de 446.10\$ avant taxes

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget de la municipalité pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

Directrice générale

2020-12-385

09. OUVERTURE DE LA VIRÉE AU 9, RUE AMÉDÉE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise un montant de 300\$ à madame Diana Deraiche (9, rue Amédée) à titre de dédommagement pour la virée des véhicules des matières résiduelles, déneigement et autres et ce, pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-12- 386

10. DONS

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde une aide financière pour «la Grande Guignolée» au Centre d'Action Bénévole Gascons-Percé au montant de **cent dollars (100.00\$)**.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12- 387

11. AIDE FINANCIÈRE AUX CLUBS DE L'ÂGE D'OR DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la pandémie Covid-19 a mis un frein aux activités des clubs de l'âge d'or de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de leurs activités représentent des revenus qui leur permettent de voir à leurs obligations financières;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons octroie, à même la subvention d'aide financière reçue de 111 914\$ pour la pandémie :

- Au Club de l'Âge d'or "L'étoile de la mer" de Gascons un congé de loyer de 6 mois (représentant un montant de 750\$) et ce, pour les mois de janvier à juin 2021;
- Une aide financière de 4 300\$ au Club de l'âge d'or "Three Stars" de Port-Daniel Ouest et ce, sur présentation de pièces justificatives;
- Une aide financière de 5 750\$ au Club de l'âge d'or "La Renaissance" de Port-Daniel et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-12- 388

12. SOUMISSION – FOURNITURES COVID-19

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de Mobico Inc. pour des fournitures (station de désinfectant, gels,

masques) reliées à la Covid-19 pour un montant de 5 668\$, avant taxes et en autorise le paiement à sa réception.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-389

13. RÉSOLUTION – MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

PROCLAMATION DE PORT-DANIEL-GASCONS
À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés* de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers les Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu de proclamer Port-Daniel-Gascons, municipalité alliée contre la violence conjugale

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-390

14. OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ : ENTRETIEN GÉNÉRAL ET CONCIERGERIE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QUE l'article 12.3 du règlement numéro 2018-05 sur la gestion contractuelle permet d'octroyer de gré à gré tout contrat de service qui comporte une dépense supérieure à 25 000\$ et inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public, sous réserve de l'autorisation de la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons se déclare satisfait des raisons présentées justifiant le choix d'octroyer un contrat de gré à gré pour une période d'un mois pour l'entretien général du Centre multifonctionnel.

ATTENDU QUE pour l'attribution du présent contrat, la municipalité de Port-Daniel-Gascons entérine la négociation de gré à gré qui est intervenue entre

l'entrepreneur et la directrice générale et par conséquent, accorde son autorisation à l'octroi de ce contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu :

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde à madame Sylvie Garneau le contrat de l'entretien général et de la conciergerie du Centre multifonctionnel pour un (1) mois, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2021 au montant forfaitaire négocié de **deux mille quatre cent quatre-vingt-douze** (2 492\$) et ce, conformément à la proposition d'offre de service datée du 2 décembre 2020;

QUE le maire, monsieur Henri Grenier et la directrice générale, madame Marlyne Cyr sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Port-Daniel-Gascons ledit contrat.

QUE ledit contrat fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était tout au long récité.

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres de service pour l'entretien du Centre multifonctionnel, pour la période du 1^{er} février 2021 au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-391

15.

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ : ENTRETIEN GÉNÉRAL ET CONCIERGERIE MAISON LEGRAND ET COMPLEXE MUNICIPAL

ATTENDU QUE l'article 12.3 du règlement numéro 2018-05 sur la gestion contractuelle permet d'octroyer de gré à gré tout contrat de service qui comporte une dépense supérieure à 25 000\$ et inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public, sous réserve de l'autorisation de la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons se déclare satisfait des raisons présentées justifiant le choix d'octroyer un contrat de gré à gré pour une période d'un an pour l'entretien général et conciergerie de la Maison LeGrand et Complexe municipal.

ATTENDU QUE pour l'attribution du présent contrat, la municipalité de Port-Daniel-Gascons entérine la négociation de gré à gré qui est intervenue entre l'entrepreneur et la directrice générale et par conséquent, accorde son autorisation à l'octroi de ce contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu :

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde à monsieur Raoul Briand le contrat de l'entretien général et de la conciergerie de la Maison LeGrand et du Complexe municipal pour un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 au montant forfaitaire négocié de **dix-sept mille cinq cent cinquante** (17 550\$) et ce, conformément à la proposition d'offre de service datée du 2 décembre 2020;

QUE le maire, monsieur Henri Grenier et la directrice générale, madame Marlyne Cyr sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Port-Daniel-Gascons ledit contrat.

QUE ledit contrat fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était tout au long récité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-392

16. BUDGET ALLOUÉ POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE LA RÉSIDENCE STE-GERMAINE

Il est proposé par madame monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accord un montant de 200\$ aux personnes âgées de la Résidence Ste-Germaine de Gascons pour l'achat de cadeaux de Noël.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-393

17. PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ POUR LES ANNÉES 2019-2023

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution du gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation.

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- La municipalité atteste, par la présente, que la programmation de travaux version no#1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-394

18. ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT/BAR DU CENTRE PLEIN AIR LA SOUCHE

Madame Marie-Ève Allain s'est retirée de la discussion.

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel d'offres pour l'exploitation d'un restaurant/bar du Centre Plein Air La Souche, aucune soumission n'a été déposée à la date limite du 21 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été déposée plus tard que la date limite et étant la seule soumission reçue;

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de «Les beaux frères SENC» concernant l'exploitation d'un restaurant/bar pour le Centre Plein Air La Souche.

Cette soumission comprend certaines modifications aux spécifications mentionnées dans l'appel d'offres;

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une entente avec «Les beaux frères SENC» pour la période de décembre 2020 à décembre 2021.

Adoptée à la majorité des conseillers

2020-12-395

19. NOËL DES ENFANTS

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise un montant de 4 000\$ au Club Optimiste, pour la parade de Noël et la remise de cadeaux à l'aréna, le dimanche 20 décembre 2020 pour la fête des enfants de la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

Ces activités se dérouleront en respectant les règles sanitaires associées à la Covid-19 et en étroite collaboration avec la Santé Publique, la Sûreté du Québec et les organismes du milieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-396

20. OFFRE DE SERVICES DE ARPO

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'offre de services de ARPO Groupe Conseil pour le mandat d'ingénierie pour le pont de véhicules hors route au montant forfaitaire de 3 160\$ et 120\$/h pour la présence au chantier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucune question n'a été acheminé au conseil.

2020-12-397

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Hartley Lepage propose la clôture et la levée de la séance à 19h34.

Henri Grenier, maire

Marlyne Cyr, directrice générale